



**PROCES VERBAL DE REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 28 SEPTEMBRE 2017**

Le vingt-huit septembre deux mille dix sept à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS** : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Jean-Michel CANCÈS, Karl CAMPDORAS-RAGON

Mmes Séverine MARTIGNAC, Isabelle LIVI, Anne GIETHLEN, Édith BRANCHE, Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE

**ABSENT(S)** : Anaël MARTIN, Edwige LAVAL, Alexa OSMONT

**REPRESENTE (S)**:

**EXCUSE (S)**: Jean-Luc LAMBERT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Isabelle LIVI

**DATE DE CONVOCATION** : 21 septembre 2017

Le compte rendu de la séance du 6 juillet 2017 est adopté à l'unanimité après modification du paragraphe suivant :

Ph: Kerninon :

" Il tient également à souligner qu'il a été choqué par les propos de parents d'élèves lui indiquant la campagne de "débauchage" d'élèves du RPI par la direction de l'école Notre-Dame au moment où le RPI affichait publiquement ses actions en faveur d'une ouverture de poste."

### **INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Un CD sur Rocamadour offert par le docteur Ansanelli
- Les actes du Congrès de l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques
- La collection des séjours nature 2017-2018 des 8 Parcs Naturels de la région Occitanie/Pyrénées - Méditerranée
- Une affiche de prévention sur la campagne nationale 2017 des défenestrations accidentelles d'enfants
- Le QUIQUOIOU, l'Agenda des événements culturels et patrimoniaux du territoire Cauvaldor

### D. Lagarrigue :

Beaucoup de tonte cet été pour les agents communaux.

Les rues ont été nettoyées, les mauvaises herbes brûlées (le nouveau désherbeur thermique est plus économique).

Un nettoyage de rentrée a été effectué à l'école (cour, peinture au sol), réparation du mur de M. Lasserre qui longe l'école maternelle.

Les travaux de raccordement à l'égout et au pluvial sont terminés aux "Barrières Basses".

Jean-Pierre Malvy a repris les travaux à la Source (construction de sanitaires). Il termine le carrelage.

La taille des arbres devra être entreprise.

### O. Faure :

La nouvelle réglementation sur la circulation dans le village a été mise en place. Quelques légères modifications devront être apportées "Avenue de la Source".

### S. Martignac :

Le Graff a été réalisé au Local de l'Eau-Asis les 18 et 19 août.

Réunion à venir avec les jeunes pour l'organisation du Téléthon.

Le spectacle pour les enfants aura lieu le dimanche 3 décembre après-midi dans la salle du site "Bélambra". Il sera inclus dans une journée d'animations Téléthon auxquelles chacun pourra participer.

Si le Conseil Municipal en est d'accord, "La Boom de Mr Radis", un spectacle de "Pistach'Prod" y sera présenté. La compagnie transmettra un devis.

Edith Branche et Jean-Michel Cancès ont préparé les invitations à adresser aux aînés qui seront conviés à un repas au foyer rural. Ce déjeuner sera préparé par "Traiteur Très Lot", repreneurs de l'activité de G. Maynard, le dimanche 19 novembre.

### Ph. Kerninon :

128 enfants ont effectué leur rentrée scolaire sur le RPI. La présence de 130 enfants auraient pu justifier de la création d'une classe supplémentaire.

Après un bref "comptage" des effectifs réalisé par Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, le DASEN n'a pas répondu favorablement à une ouverture de poste lors de la commission qui s'est tenue le lendemain, car les effectifs n'étaient pas suffisants.

Les effectifs de maternelle sont "lourds" : 56 enfants dont 6 CP.

Un questionnaire va être réalisé en corrélation avec l'Association des parents d'élèves afin de connaître les tendances pour l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018.

Ce questionnaire nominatif sera diffusé auprès des parents d'élèves, des professeurs des écoles, du personnel scolaire, des élus du SIVU l'Etoile et des Maires des communes du RPI.

Les professeurs des écoles ont actuellement un important dossier PPMS attentats intrusion (Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs) à compléter.

Le bulletin municipal trimestriel sera bientôt dans les boîtes aux lettres.

### I. Cépède-Lascoste :

Elle présente le rapport annuel 2016 du Syded du Lot concernant les déchets (traitement de déchets ménagers et assimilés). 132 000 tonnes de déchets ont été traitées dans le Lot en 2016.

Le Centre de tri de St Jean Lagineste a été amélioré.

La tarification des ordures ménagères dépend de la qualité du tri dans le bacs verts (recyclables).

## **POINT SUR LES DOSSIERS**

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

### SOURCE THERMALE

#### Projet Ecofamilistère:

Lors de la séance du 26 juillet 2017 du SIVU Miers Alvignac, A. Terlizzi a demandé aux délégués d'exprimer leur sentiment quant à ce projet.

Après débat, et tout en reconnaissant l'important travail du groupe Ecofamilistère, il en est ressorti que l'ensemble des délégués ne souhaitait pas retenir ce projet pour les raisons suivantes :

- La production et la commercialisation de l'eau thermale sont traitées de façon marginale, ce qui ne correspond pas à la volonté première du SIVU.
- L'approche économique et le financement global posent de sérieuses questions et suscitent de grands doutes.
- Par l'importance de son emprise, le projet pourrait dénaturer le site.
- Un autre projet a été présenté au SIVU. Même si aucun engagement n'a été pris, il a retenu l'attention des délégués notamment sur l'aspect relatif à l'exploitation de l'eau.

#### Lac de la Source Salmière:

Les travaux sur le lac de la Source devraient se dérouler à l'automne 2018 (évacuation de 7 500 m3 de sédiments qui seront épandus sur des terrains agricoles).

## **ESPACE MULTIACTIVITES - APPEL A CANDIDATURE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE**

A. Terlizzi rappelle aux élus les règles de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace multiactivités :

- remise par les candidats d'un dossier de références récapitulant compétences techniques et professionnelles, capacités économiques et financières
- sélection de 3 candidats admis à soumettre une offre
- choix définitif du maître d'œuvre. (Les deux candidats non retenus seront indemnisés).

La première phase est actuellement terminée. Après le contrôle administratif réalisé en Mairie, M. Levieil du SDAIL et Mme Cailleret du CAUE ont analysé les candidatures. La commission réunie ce jour a procédé au choix des 3 candidats retenus pour présenter une offre. Il s'agit de la Société BAST de Toulouse, l'Atelier AAFM de Cahors et la Société PHBA de

Figeac. Leur offre devra parvenir en Mairie pour le 30 novembre au plus tard.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident :

- de retenir les candidatures des sociétés suivantes qui seront invitées à déposer leur offre pour le 30 novembre 2017 au plus tard :

- Société BAST de Toulouse,
- Atelier AAFM de Cahors
- Société PHBA de Figeac

- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **DEMANDES DE FINANCEMENT: CREATION D'UN ESPACE MULTIACTIVITES**

Le Maire rappelle aux élus les raisons qui les ont amenés à s'engager dans la création d'un espace multiactivités.

La commune d'Alvignac mène depuis longtemps une politique culturelle et sociale et d'aménagement des espaces publics pour renforcer les liens intergénérationnels et permettre l'intégration de tous dans la vie du village. 3 tranches d'aménagement ont permis de structurer les espaces publics (réfection des différents réseaux, rénovation de l'éclairage public, création de trottoirs adaptés PMR...). Bancs, murets en pierre et fontaine ont contribué à animer tous ces espaces et en faire des lieux de vie et de rencontre. Concerts gratuits, pièces de théâtre, lotos sont organisés tout au long de l'année pour renforcer le lien social. De nombreuses associations participent activement à l'animation du village. Ces manifestations ont lieu jusqu'à présent au foyer rural d'Alvignac. Cette petite salle ne peut guère accueillir plus de 100 personnes assises et cela limite forcément l'organisation de certaines manifestations.

De plus, la commune d'Alvignac travaille activement depuis de très longues années avec la commune de Miers pour la relance de l'activité sur le site thermal de la Source Salmière. Cette collaboration permet depuis maintenant 2 ans d'organiser des manifestations sur le site en saison estivale, mais les 2 communes ne possèdent aucun équipement susceptible d'accueillir concerts et autres en intérieur. Une réflexion s'est engagée sur l'opportunité de mutualiser l'utilisation d'un équipement qui permettrait d'accueillir les activités des associations des 2 communes., réflexion qui se poursuit actuellement quant à la création éventuelle d'une commune nouvelle.

Il rappelle ensuite les différentes étapes du processus :

- diagnostic, identification du lieu d'implantation (entrée sud-est du bourg en liaison avec le parc de loisirs du Samayou et le Casino), identification des besoins (repas pour 180 personnes, cuisine, loges...)
- élaboration d'un programme listant les caractéristiques fonctionnelles du projet
- élaboration d'un plan de financement
- choix d'un maître d'œuvre (procédure en cours).

Depuis le début de cette réflexion, la commune a fait appel aux services du SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) et du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) pour l'accompagner et l'assister techniquement jusqu'à l'aboutissement de ce projet .

L'étude financière réalisée par le SDAIL permet d'estimer ces travaux à la somme de **1 249**

**367 € HT** qui se décomposent comme suit :

**Dépenses :**

travaux (construction, VRD, mobilier)	1 042 500 € HT
honoraires, études	206 867 € HT
<b>Total</b>	<b><u>1 249 367 € HT</u></b>

Ces travaux pourraient être financés de la façon suivante :

**Recettes :**

• Etat : DETR 2018	250 000 € HT
• Département : FAST	50 000 € HT
• Région :	100 000 € HT
• Communauté de Communes fonds de Concours	50 000 € HT
• Autofinancement (fonds propres et emprunt)	799 367 € HT
<b>Total</b>	<b><u>1 249 367 € HT</u></b>

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décident:

- de solliciter l'attribution des financements tels que définis ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ces travaux (devis, demandes de subventions...).

**AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION DU SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot)**

Le Maire rappelle aux élus qu'une convention d'intervention a été signée entre la Commune et le SDAIL pour l'assistance dans la création d'un espace multiactivités. Après les premières réflexions relatives à l'expression des besoins et au programme de l'aménagement, il s'avère que la convention doit être ajustée en terme de coût de mission. Le surplus est de 456 € HT.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décident:

- d'accepter l'avenant présenté par le SDAIL et le surcoût de 456 € HT,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

**REFLEXION SUR LA CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE : MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL**

A. Terlizzi évoque la possibilité de création de communes nouvelles introduite par la loi de réforme des collectivités territoriales en 2010 (regroupement de communes contiguës d'une même communauté ou de communautés différentes). Ces communes nouvelles bénéficient des mêmes droits et obligations en termes de services publics, disposent d'une compétence générale et bénéficient d'une fiscalité directe locale. Elles ont pour but de préparer l'avenir

(mutualisation de moyens pour assurer l'investissement et continuer à offrir des services de qualité), de renforcer la place de la commune au sein de l'EPCI, mais aussi des autres collectivités et de l'état et surtout de permettre de faire ensemble ce qu'on ne peut pas faire seul. Il évoque ensuite le lien fort qui existe depuis toujours avec la commune de Miers avec la Source Salmière. Il demande aux élus leur avis sur ce sujet et la mise en place éventuelle d'un groupe de travail chargé d'étudier tous les aspects de création éventuelle d'une commune nouvelle.

Les élus, à l'unanimité, acceptent le principe d'étude pour la création éventuelle d'une commune nouvelle avec la commune de Miers et décident de créer un groupe de travail composé des conseillers municipaux suivants :

- I. Cépède-Lascoste
- Ph Kerninon
- E. Branche
- I. Livi
- JM Cancès
- S. Martignac
- A. Terlizzi

### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DÉNOMINATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la préparation de la fusion-extension, des groupes de travail composés d'élus représentant les deux communautés de communes amenées à fusionner et la commune de Sousceyrac en Quercy s'étaient réunis afin de mieux connaître les fonctionnements respectifs, les compétences exercées mais également d'anticiper sur le fonctionnement futur de notre communauté en terme de gouvernance et d'organisation territoriale.

Lors de sa séance d'installation du 7 janvier 2017, le conseil communautaire a validé les propositions du Comité de pilotage constitué pour faire la synthèse des travaux des commissions à savoir :

- Le nom de la communauté de communes : « Causses et Vallée de la Dordogne »
- Le siège social : Bramfond- 46 200 SOUILLAC
- L'organisation territoriale articulée autour des quatre pôles :
  - GRAMAT PADIRAC
  - SAINT CERE- SOUSCEYRAC EN QUERCY
  - BIARS SUR CERE-BRETENOUX- VAYRAC
  - MARTEL PAYRAC SOUILLAC ROCAMADOUR
- Un Bureau renforcé en nombre d'élus et en missions : 4 Vice- Présidents territoriaux et 11 Vice-Présidents thématiques, 18 autres membres issus des pôles au prorata de la population.

Le Maire donne lecture du courrier de M. le Sous-Préfet en date du 2 août dernier qui sollicite l'avis du conseil sur le changement de nom de la communauté et ce en application de l'article L 5211-20 du CGCT. Il précise que cette procédure est nécessaire et urgente pour permettre, en priorité, d'enclencher le transfert des biens immobiliers de nos anciennes structures au profit de la nouvelle communauté de communes Cauvaldor (publication au fichier immobilier).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres ;

Donne un avis favorable au nouveau nom de notre EPCI : « Causses et Vallée de la Dordogne »

## **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

I. Cépède-Lascoste présente les grandes lignes du rapport établi par la CLECT dans sa réunion du 11 septembre 2017. Ce rapport présente les méthodes utilisées et les résultats obtenus pour le calcul des attributions de compensation de chaque commune. Il expose les transferts de charges et fiscaux suite à la fusion avec la Communauté de Communes Cère et Dordogne et la commune nouvelle de Sousceyrac-en-Quercy. L'attribution de compensation reste inchangée pour Alvernac pour 2017.

Elle informe les conseillers que M. Nicolas Arhel, Directeur Général Adjoint de Cauvaldor en charge des finances, participera à la prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 26 octobre pour détailler ce rapport et répondre à toutes les interrogations des élus. La décision d'adoption sera prise après cette intervention.

## **MODIFICATION DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE**

D. Lagarrigue informe les élus que, suite à une vérification minutieuse du classement de la voirie communale à transférer par la communauté de communes, il apparaît qu'il n'y a aucune modification à y apporter. Toutes les informations sont correctes et complètes.

## **PLANNING 2017-2018 DU PERSONNEL SCOLAIRE**

Ph. Kerninon rappelle aux élus les effectifs présents à l'école maternelle d'Alvernac, soit 56 élèves (dont 6 enfants de CP) répartis en 2 classes. 3 aide-maternelles interviennent pendant la journée scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi, mais 2 seulement sont présentes le mercredi matin. A la demande de la directrice de l'école, une étude a été réalisée par le SIVU l'Etoile afin d'étudier l'incidence financière de la présence d'une troisième personne le mercredi matin. Sur une année scolaire, elle serait d'environ 2 500 € pour 3h de travail de 9h à 12h.

Le comité syndical du SIVU l'Etoile a donné son accord de principe sur la prise en charge des dépenses supplémentaires induites par la présence de cette 3ème personne, mais a souhaité que chaque délégué présente cette proposition en conseil Municipal afin que chaque commune du RPI fasse part de sa position.

Il demande aux élus d'Alvernac de donner leur avis sur cette proposition.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, acceptent le principe de la présence d'une troisième aide-maternelle à l'école élémentaire d'Alvernac le mercredi matin de 9h à 12h et la prise en charge des dépenses correspondantes qui seront ensuite remboursées par le SIVU l'Etoile.

## **DECISION DE MODIFICATIONS BUDGETAIRES N° 2 BUDGET COMMUNAL**

A. Terlizzi informe les élus que le décompte de fin de saison 2015-2016 du Casino d'Alvernac met en évidence un remboursement de 7 020 € à effectuer par la commune à la SAS Casino

d'Alvignac. Pour cela, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour abonder le chapitre 67.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident d'opérer le virement de crédit comme ci-dessous et autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire :

<b>DIMINUTION DE CREDITS</b>	<b>AUGMENTATION DE CREDITS</b>
Compte 615232 : 7 100 €	Compte 673: 7 100 €

### **PARTICIPATION 2017 AU JOUR DE LA NUIT**

O. Faure rappelle aux élus que la commune participe depuis plusieurs années à l'opération "le Jour de la Nuit". C'est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Cette manifestation permet la redécouverte de la nuit et de ses paysages. Elle aura lieu le 14 octobre.

La section Astronomie de l'association ACL de Gramat souhaiterait renouveler l'animation réalisée en 2016 aux Malaudes, soit une soirée d'observation du ciel nocturne. Ils demandent aux élus leur avis sur l'organisation de cette manifestation et l'inscription dans les opérations de la manifestation nationale "le Jour de la Nuit".

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décident de participer à l'opération 2017 du Jour de la Nuit,
- autorisent la section Astronomie de l'association ACL de Gramat à organiser une soirée d'observation du ciel nocturne aux Malaudes,
- autorisent le Maire ou O. Faure, adjoint, à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

### **VENTE DE LA PROPRIETE BOUAT ROBERT**

A. Terlizzi rappelle aux élus que la propriété de M. Robert BOUAT de Crozille est à vendre. La vente a été confiée à la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) par les héritiers. Il rappelle également que cette propriété contient des vestiges archéologiques et patrimoniaux importants (dolmens, tumulus et lac de St Namphaise).

La commune d'Alvignac a toujours été très attachée à la préservation de son patrimoine au sens large du terme et de son patrimoine archéologique en particulier. Cette volonté a été confirmée dès la réalisation de son plan local d'urbanisme (PLU), :

#### **"5.4.5. Patrimoine naturel et archéologique**

Le site du gouffre de Réveillon est classé en Espace Naturel Remarquable.

La qualité des sites archéologiques justifie une protection dans leur état actuel en application du décret n°88-192 du 5 février 1986.

Les Dolmens du territoire, le lac de Saint-Namphaise ainsi que les platanes de l'allée de Salgues sont classés en éléments de paysage identifiés à préserver, dans le cadre de l'article L. 123-1 § 7 du Code de l'Urbanisme."



En conséquence, il serait important de rappeler cette volonté de préservation à la SAFER afin que les futurs propriétaires des terrains concernés connaissent bien leurs obligations et s'engagent à les respecter.

Les élus, après en avoir délibéré, et à la majorité des voix (une abstention : O. Faure) décident :  
- de demander à la SAFER d'inscrire dans les promesses de vente qu'elle sera amenée à établir avec les acheteurs des terrains de la propriété Bouat, les prescriptions suivantes :

- préservation et sauvegarde des vestiges archéologiques : dolmens, tumulus et lac de St Namphaise après établissement d'un état des lieux contradictoire,
- accès libre au public
- non annexion des chemins communaux préservant ainsi leur caractère public et l'usage qui en découle

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

A. Terlizzi donne les résultats du Casino pour le mois d'août 2017. Il y a un léger mieux.

Il informe les élus de l'inauguration de l'espace jeune à Gramat le vendredi 29 septembre.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 26 octobre.

Fin de séance à 23h 00.

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

DANIEL  
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-  
LASCOSTE

PHILIPPE  
KERNINON

OLIVIER  
FAURE

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC  
LAMBERT

SÉVERINE  
MARTIGNAC

ISABELLE  
LIVI

ANNE  
GIETHLEN

EDWIGE  
LAVAL

ÉDITH  
BRANCHE

JEAN-MICHEL  
CANCÈS

ANAËL  
MARTIN

ALEXA  
OSMONT